

## PERMANENCES (SUR RENDEZ-VOUS)

Venez rencontrer votre Accompagnateur Rénov' lors des permanences mises en place par votre Communauté de communes :

### À SÉES

2<sup>e</sup> jeudi du mois de 9h30 à 12h

Communauté de communes des Sources de l'Orne  
2 rue Auguste Loutreuil

### À MORTRÉE

4<sup>e</sup> jeudi du mois de 9h30 à 12h

Mairie - Grande Rue

## RENSEIGNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !



Opération Programmée  
d'Amélioration de l'Habitat

2024-2027


## UN PROJET DE TRAVAUX ?

Votre Communauté de communes  
vous accompagne !




Association, agréée par l'État Mon Accompagnateur Rénov',  
mandatée par la Communauté de communes  
des Sources de l'Orne

 **02 31 53 73 73**

 [calvados-orne@cdhat.fr](mailto:calvados-orne@cdhat.fr)

 [aiderenov-cdhat.fr](http://aiderenov-cdhat.fr)

 28 - 30 avenue de Garbsen  
14200 Hérouville-Saint-Clair



**SOYEZ VIGILANT FACE AUX ARNAQUES  
À LA RÉNOVATION (TÉLÉPHONE, SMS, INTERNET) !  
EN AUCUN CAS UNE ENTREPRISE NE PEUT SE  
REVENDIQUER DE VOTRE COLLECTIVITÉ, DE L'ANAH  
OU DU CDHAT POUR VOUS DÉMARCHER.**



## CONSEILS TRAVAUX AIDES FINANCIÈRES



JUSQU'EN 2027,  
BÉNÉFICIEZ DE **CONSEILS**  
ET D'**AIDES EXCEPTIONNELLES**  
POUR **AMÉLIORER**  
VOTRE **RÉSIDENCE PRINCIPALE** OU POUR  
**RÉNOVER UN LOGEMENT LOCATIF**

## POUR QUI ?

- Propriétaire ou futur propriétaire pour leur résidence principale, sous conditions de ressources
- Propriétaire d'un logement vacant ou loué sous conditions de loyers

## QUELS TRAVAUX ?

- Travaux d'économie d'énergie  
*Isolation, chauffage, ventilation, menuiseries...*
- Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie  
*Adaptation de la salle de bain, WC, cheminements...*
- Réhabilitation globale de logements  
*Logements dégradés, loués ou vacants*

## CONDITIONS PRINCIPALES

- Logements privés, occupés à titre de résidence principale après travaux
- Travaux réalisés par des professionnels du bâtiment
- Travaux non commencés avant le dépôt des dossiers de demande de subventions
- Engagement d'occuper le logement pendant au moins 3 ans pour les propriétaires occupants
- Conditions de loyer et engagement minimum de 6 ans pour les propriétaires bailleurs

## UN ACCOMPAGNEMENT À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE PROJET

Votre Communauté de communes a missionné le CDHAT pour vous accompagner **gratuitement** à chaque étape de votre projet :

- 1 **PREMIER CONTACT POUR INFORMATION ET VÉRIFICATION DE L'ÉGIBILITÉ AUX AIDES**
- 2 **VISITE À DOMICILE ET DIAGNOSTIC**
- 3 **CONSTITUTION ET DÉPÔT DES DOSSIERS D'AIDES**
- 4 **ACCORD DES PARTENAIRES FINANCEURS**
- 5 **TRAVAUX RÉALISÉS PAR DES PROFESSIONNELS**
- 6 **PAIEMENT DES AIDES**



TOUTES LES COMMUNES  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES SOURCES DE L'ORNE SONT CONCERNÉES

## EXEMPLES DE PROJET DE TRAVAUX



Travaux d'économie d'énergie : isolation, VMC, menuiseries...



Adaptation d'une salle de bains en salle de douche avec siège et barre d'appui



Réhabilitation globale : isolation, menuiseries, gros oeuvre...



NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX  
AVANT L'AUTORISATION  
DES DIFFÉRENTS FINANCEURS